

Considérant la demande de l'entreprise OULES, il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de Puycheval, le chemin et l'impasse des Laques en agglomération de Rabastens.

Du lundi 02 février au vendredi 17 avril 2026, l'entreprise OULES effectuera un chantier de création d'un réseau d'eau potable et d'assainissement sur la route de Puycheval, le chemin et l'impasse des Laques.

Durant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur une portion de la route de Puycheval, à l'exception des riverains. Une déviation sera mise en place conformément au plan ci-après :

Durant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur une portion de la route de Puycheval, à l'exception des riverains. Une déviation sera mise en place conformément au plan ci-après :

ARTICLE 13 : Exécution

L'agent de la Police Municipale et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux et en Mairie.

ARTICLE 14 : Publicité de l'arrêté

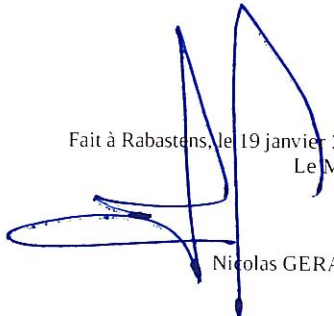
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera en outre affiché sur les lieux.

ARTICLE 15 : Voie de recours

Conformément à l'article R 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 16 : Ampliation est faite à

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn
- Le service de Police Municipale de Rabastens
- SDIS
- Services Techniques de la commune de Rabastens
- Services déchets de l'agglomération
- Entreprise OULES
- SAEP du Gaillacois

Fait à Rabastens, le 19 janvier 2026
Le Maire

Nicolas GERAUD

